

DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Dossier à rendre avec les pièces demandées lors de votre rendez-vous pour finaliser votre inscription au sein de l'Institut de Formation.

Date de la rentrée : 01/09/2020

6 rue Emile Didier - 62000 Arras

Standard téléphonique : 03.21.21.10.64

Site web: www.ch-arras.fr





FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom de Famille (nom de naissance) :			
Nom d'usage (nom marital) :			
Prénoms :			
Date et lieu de naissance :			
Nationalité :			
Téléphone fixe et portable :			
Adresse:			
Code postal :			
Ville :			
Adresse mail :			
N° de Sécurité sociale :			
Caisse:			
Personne à contacter :			
Téléphone :			
Possédez-vous le permis de conduire : □ oui	□ non	□ en cours	
Avez-vous déjà effectué l'AFGSU : 🗆 oui	□ non		
Si oui, date d'obtention :			





PROFESSION EXERCEE antérieurement	NIVEAU D'ETUDES	POLE EMPLOI
☐ Secteur sanitaire, laquelle :	☐ Baccalauréat Général Série : Année :	Inscription à Pôle Emploi : □ oui □ non
☐ Secteur social, laquelle :	☐ Baccalauréat Professionnel Série : Année :	Numéro Identifiant :
Secteur social, laquelle .	☐ Equivalence Baccalauréat	Indemnisé Pôle emploi : □ oui □ non
	Année :	
☐ Secteur médico-social, laquelle :	☐ Cursus universitaire :	
☐ Autre secteur, laquelle :	Année :	
	☐ Autres diplômes :	
	Année :	
	Numéro INE :	
☐ Expérience Professionnelle, laquelle :		





INFORMATIONS GÉNÉRALES

FRAIS DE SCOLARITE

Chaque année, l'étudiant doit s'acquitter :

- Des droits d'inscription universitaire d'un montant de 170 euros auprès de l'institut de formation en soins infirmiers.
- De la cotisation CVEC d'un montant de 92 euros à régler en ligne: https://cvec.etudiant.gouv.fr/ Pour connaitre les conditions d'assujettissement ou d'exonération de cette cotisation CVEC, un lien est mis à votre disposition: https://services.dgesip.fr/

Le coût pédagogique de la formation est pris en charge par le Conseil Régional selon le statut des étudiants :

- En poursuite d'études, sans sortie du système scolaire depuis plus de un an
- Les demandeurs d'emploi avec une notification d'inscription au Pôle emploi.
- Les promotions professionnelles pour le salarié : le coût pédagogique annuel de formation pour la rentrée universitaire 2020/2021 s'élève à 6 170 euros. Prise en charge financière du coût pédagogique pour l'agent de la Fonction Publique Hospitalière avec maintien du salaire pendant la durée des études dans le cadre de la promotion Professionnelle Hospitalière (avec un contrat de travail)
- Congés individuel de Formation (C.I.F), type Fongécif, etc...: Prise en charge financière du coût pédagogique de la formation pour les salariés du secteur privé en CDI, en cours de CDD ou demandeur d'emploi à l'issue d'un CDD.

■ POSSIBILITE DE REPORT D'ETUDES

Une dérogation est accordée de droit en cas :

- De congé de maternité
- De rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale,
- De rejet d'une demande de congé de formation
- De rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour garde d'un enfant de moins de 4 ans.

En outre, en cas de maladie, d'accident ou, si l'étudiant apporte la preuve de tout autre évènement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report exceptionnel peut être accordé par la Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.

La Directrice de l'Institut fixe la durée des dérogations lorsqu'elles sont supérieures à un an ou en cas de demande de renouvellement, dans la limite des 3 ans.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit, 6 mois avant la date de rentrée, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante.

Le report est valable pour l'Institut de formation en soins infirmiers dans lequel le candidat avait été précédemment admis.





INFORMATIONS GÉNÉRALES



Les vaccinations doivent être anticipées avant l'entrée en formation.

L'admission définitive à la formation en soins infirmiers est subordonnée :

• A la production, au plus tard, le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que l'étudiant présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession (annexe 1)

Ci-joint le lien pour médecins agrées des Hauts de France : https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/liste-des-medecins-agrees-en-hauts-de-france

 A la production, au plus tard, le premier jour de la rentrée, d'une attestation médicale de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en formation (annexe 2)

L'attestation ne pourra pas être annotée « en cours de vaccination » lors du premier stage. Dans ce cas, la formation serait automatiquement interrompue.

En cas de contre-indication, aucune dérogation ne sera autorisée par l'Agence Régionale de la Santé.

DISPENSES D'ENSEIGNEMENT

La demande d'octroi de dispenses d'enseignements peut être réalisée uniquement pour les étudiants admis en 1 ère année d'études et doit être faite au moment de l'inscription.

La référence règlementaire reprend les termes suivants :

« en référence à l'article 7 de l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier, les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le Directeur d'Etablissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel ».





CERTIFICAT MÉDICAL DE VACCINATIONS

Diphtérie – Tétanos – Poliomyélite	Hépatite B
VACCINATIONS OBLIGATOIRES	
a subi les vaccinations suivantes :	
Atteste que Mr / Mme	
Je soussigné(e), Docteur	
la soussigné/al Doctour	

Injection chez l'enfant Date 1ère injection : 2 mois 2ème injection : 4 mois 3ème injection : 11 mois Rappel : 6 ans Rappel : 11- 13 ans Injection Chez l'adulte Date 25 ans 45 ans

65 ans

Hépatite B

Injection	Date
1ère injection (1 mois)	
2ème injection (2 mois)	
3ème injection (6 mois)	
Anticorps anti-HBS	
(recherche à faire à partir du 6 ^{ème} mois, sauf si les	
élèves aides-soignants ont	
été vaccinés avant l'âge de 25 ans)	





CERTIFICAT MÉDICAL DE VACCINATIONS

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

BCG

Dates de vaccinations	Mode de vaccinations

Injection	Date
Coqueluche	
Rougeole	
Rubéole	
Ou ROR	
Varicelle : → date de maladie	
→ date de vaccination	
→ Sérologie	

<u>TUBERTEST</u> réalisé le :

Recommandations:

Pour les personnes nées après 1980 :

- Si pas de vaccin fait → 2 injections sont nécessaires
- Si une injection faite → une deuxième est à refaire.

Vaccin préconisé ROR.

Attention contre-indication: grossesse.

Α,

le,





CERTIFICAT MÉDICAL

ADMISSION EN FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Je soussigné(e), Docteur	, Médecin agréé,
certifie que N	Ar / Mme	
ne présente p	oas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la pr	rofession Infirmière.
A	, le	

Signature et cachet du Médecin Agréé





ADRESSE GMAIL NORMALISÉE

Une plateforme numérique est mise à votre disposition dès la rentrée, nous avons besoin d'une adresse de messagerie professionnelle individuelle.

<u>Vous devez impérativement créer une adresse mail sur gmail.com respectant les critères suivants</u> : prénom.nom@gmail.com

Si prénom composé : exemple marie-paule, vous devez noter mariepaule

Si l'adresse existe déjà ou si homonyme : Vous devez noter prénom.nomJJMMAA@gmail.com JJMMAA correspondant à votre jour de naissance suivi du mois de naissance suivi de l'année de naissance.

Aucun accent ne doit figurer sur l'adresse mail, aucun espace entre les différents éléments de l'adresse mail. Exemple : marietherese.dubois040198@gmail.com (née le 4 janvier 1998)

En l'absence de cette adresse, vous ne pourrez pas accéder à certains enseignements, aux plannings de cours et diverses informations de l'institut.

Merci d'indiquer votre adresee mail ici :	
---	--

Par ailleurs, dans le cadre des enseignements à distance, pensez à anticiper votre équipement informatique :

- Un ordinateur
- Un environnement de travail dédié
- Un forfait internet ou un accès WIFI





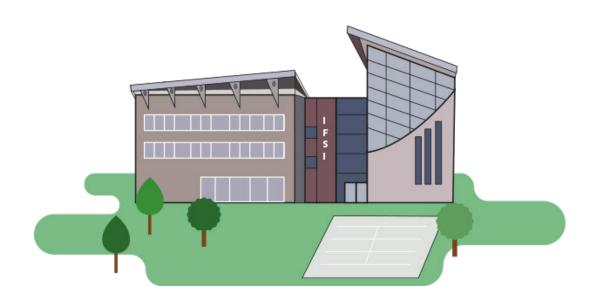
PIÈCES A FOURNIR

No	om de famille :
No	om d'usage :
	énom :
	Fiche de renseignements complétée
	Copie du ou des diplômes
	Copie du livret de famille
	Copie recto/verso de la carte d'identité valide
	Certificat Médical
	Certificat de vaccinations
	Copie de l'attestation de Sécurité Sociale de l'étudiant
□ pro	Copie de l'attestation assurance/Responsabilité Civile mentionnant la validité pour les stages ofessionnels
	Copie du permis de conduire
	2 R.I.B au nom de l'étudiant
	Attestation de paiement à la Contribution Vie Etudiante Campus
	Adresse GMAIL normalisée pour l'IFSI
	Chèque de 170€ à l'ordre du Trésor Public

(Les droits d'inscription sont fixés annuellement par le Ministère de l'enseignement supérieur. Ils sont exigés dès l'admission définitive)







À BIENTÔT!

6 rue Emile Didier - 62000 Arras

Standard téléphonique: 03.21.21.10.64

Site web: www.ch-arras.fr